

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1061<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 15 octobre 2013,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Pierre Fournier, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle d'Amour, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral; les étudiants : M. Yan Bertrand, M. Francis Bouchard, M. Robert Martin, Mme Maude Laporte-Roy; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1061-5.1, de la Faculté de médecine (Département de médecine) : M. Bertrand Richard, professeur titulaire; pour la délibération CE-1061-5.2, de la Faculté de médecine : M. Arsène-J. Basmadjian, professeur titulaire de clinique; pour la délibération CE-1061-5.3, de la Faculté de médecine (Département de pédiatrie) : Mme Annie Janvier, professeure agrégée de clinique, et M. Antoine Payot, professeur agrégé; pour la délibération CE-1061-5.4, de la Faculté de pharmacie : Mme Chantal Pharand, vice-doyenne aux études; pour la délibération CE-1061-5.5, de l'ÉSPUM (Département d'administration de la santé) : Mme Marie-Pascale Pomey, professeure adjointe; pour la délibération CE-1061-6.3, de la Faculté de droit : Mme Élise Charpentier, vice-doyenne aux études et au développement académique

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, Mme Hélène Boisjoly, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, Mme Louise Poirier; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FAS : Mme Tania Saba; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; des observateurs : M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

Composition de la Commission des études. Le président signale la nomination de M. Pierre Fournier comme doyen de l'École de santé publique—ÉSPUM (membre d'office), ainsi que la nomination de membres étudiants : M. Yan Bertrand, M. Francis Bouchard et Mme Maud Laporte-Roy (catégorie *membres nommés par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire*; CU-0602-7.4, 23 septembre 2013).

CE-1061-1 ORDRE DU JOUR

CE-1061-1

La présentation prévue au point 4.1 sera reportée à une séance ultérieure. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1060<sup>e</sup> séance tenue le 4 juin 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions

5. **Rapports de la Sous-commission des études supérieures**
  - 5.1 Faculté de médecine — Direction
    - Modification au programme de Maîtrise en biologie moléculaire
    - Création de l'option *Médecine cellulaire et moléculaire* au programme de Ph. D. en biologie moléculaire
  - 5.2 Faculté de médecine
    - Création du programme : Diplôme d'études supérieures en échographie cardiaque adulte
  - 5.3 Faculté de médecine - Département de pédiatrie
    - Microprogramme en Éthique Clinique Pédiatrique : modification du titre pour *Microprogramme en Éthique Clinique*
    - Option Éthique Clinique Pédiatrique du programme de Maîtrise en Sciences Biomédicales : modification du titre pour *Éthique Clinique*
  - 5.4 Faculté de pharmacie
    - Modification au programme de M. Sc. en pharmacothérapie avancée
    - Création d'un programme de Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée
  - 5.5 École de santé publique
    - Modification au Microprogramme en gestion de la qualité en santé
6. **Évaluation des programmes – Plans d'action**
  - 6.1 Faculté de médecine
    - M.Sc. et Ph.D. en biologie moléculaire
    - M.Sc. et Ph.D. en physiologie
    - M.Sc. et Ph.D. en neurosciences
    - M.Sc. et Ph.D. en pathologie et biologie cellulaire
  - 6.2 École de santé publique
    - Programmes de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail
  - 6.3 Faculté de droit
    - Baccalauréat en droit
7. **Rapport du Conseil des études de premier cycle**

Utilisation des technologies mobiles en classe
8. **Rapport du Comité des nominations**

Recommandations relatives à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1061-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1060<sup>e</sup> SÉANCE

CE-1061-2

Une remarque porte sur la formulation du quatrième paragraphe de la délibération CE-1060-7 (page 10). Aucune proposition de modification ou de correction n'étant présentée, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, qui a présidé la 1061<sup>e</sup> séance, indique qu'il vérifiera le paragraphe mentionné; s'il y a lieu, la Commission sera informée des modifications qui y seraient apportées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1060<sup>e</sup> séance tenue le 4 juin 2013, tel que présenté.

CE-1061-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1061-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1060<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation. Les membres ont également reçu le document 2013/A0033/1061<sup>e</sup>/051, sur les données relatives aux processus d'admission et d'inscription, en date du 10 octobre 2013, en lien avec la présentation effectuée par la registraire, Mme Marie-Claude Binette, lors de la dernière séance (CE-1060-4.2). Par ailleurs, M. Chabot transmet à la Commission des études les excuses du président de l'Association des professeurs retraités de l'Université de Montréal—APRUM, M. Jacques Boucher, pour la situation occasionnée, lors de la dernière séance de la Commission, par une confusion dans la réservation de la salle de la réunion.

Relativement au projet de modification du Règlement pédagogique de la FESP (CE-1060-7), le vice-recteur aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, rappelle que lors de sa dernière séance, la Commission des études avait suspendu l'étude du projet de modification. Celui-ci a été ramené à l'attention des instances de la FESP, et sera étudié par un sous-comité, lequel tiendra sa première réunion au cours du mois de novembre.

CE-1061-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1061-4

CE-1061-4.1 Nomination de la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité

CE-1061-4.1

Le président, M. Raymond Lalande, signale la présence de Mme Claude Mailhot, nommée récemment vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, au Vice-rectorat aux études. M. Lalande explique que dans le cadre de mise en place et de la modulation du processus relatif à l'évaluation des programmes,—lequel, au cours de cette année, aura été complété pour l'ensemble des programmes—, l'Université a souhaité développer ce processus en regard de la valorisation et de l'amélioration continue des programmes, ainsi que de l'établissement de mesures de suivi. Dans ce contexte, le Vice-rectorat aux études a proposé la création du vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité; Mme Mailhot se trouvera donc responsable des processus relatifs à l'évaluation des programmes et aux mesures de suivi et d'amélioration, ainsi que des Services de soutien à l'enseignement—SSÉ, en matière d'évaluation de l'enseignement et de la formation pédagogique. Considérant le mandat confié à la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M. Lalande propose que Mme Mailhot siège à ce titre à la Commission des études, comme membre observateur; la proposition est appuyée, et adoptée, à l'unanimité.

Mme Mailhot remercie la Commission. Elle souligne la qualité de la participation et de la collaboration des instances et des personnes qui ont été concernées par le processus d'évaluation des programmes. Mme Mailhot mentionne que ce processus est soumis à une vérification et à une amélioration que l'on souhaite constantes, notamment grâce à la collaboration de la communauté universitaire, et afin de répondre adéquatement aux besoins observés en regard des objectifs de formation et des objectifs pédagogiques.

CE-1061-4.2 Processus d'admission et d'inscription

CE-1061-4.2

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription. Comparativement à l'année précédente, pour la même période, on observe une diminution du nombre d'inscriptions d'une proportion de 4 %, soit, pour l'ensemble des programmes, une diminution de 118 inscriptions. Il reste possible que ces résultats découlent, en partie, du processus de désinscription des étudiants internationaux, qui a eu cours récemment. Certaines facultés présentent une augmentation du nombre d'inscriptions. Pour la Faculté de médecine, on observe une diminution du nombre d'inscriptions (soit 399 inscriptions de moins que l'année dernière); cette situation n'apparaît pas alarmante, considérant que des départements de cette faculté sont dorénavant rattachés à l'École de santé publique, et que celle-ci présente une augmentation de 574 inscriptions. Une diminution est observée en regard du nombre d'étudiants libres; il conviendra de vérifier si ce résultat découle des nouvelles modalités appliquées dans le

système Synchro. Un document comportant des données plus détaillées sera transmis aux membres à la suite de la séance.

Des questions portant sur la situation des étudiants internationaux, les précisions suivantes sont apportées, présentées par Mme Binette, par la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, et par le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin. Un encadrement est assuré par le Bureau des étudiants internationaux—BEI; celui-ci effectue également des démarches auprès des organismes. Habituellement, à la suite de l'application du processus de désinscription, une bonne proportion des étudiants concernés régularise sa situation, et est autorisée à s'inscrire à nouveau. Comparativement aux années précédentes, on a observé une augmentation d'environ 150 étudiants pour lesquels on a dû appliquer le processus de désinscription. Plusieurs facteurs ont été considérés, dont la situation de grève au printemps 2012 (pour quelques cas), et le fait que les rappels transmis aux étudiants concernés ont été moins nombreux cette année, comparativement aux années antérieures. Éventuellement, le système de gestion Synchro pourra permettre de procéder à des rappels plus fréquents et selon des modalités plus ciblées. Par ailleurs, on s'attend à ce que les nouvelles modalités réglementaires prévues par le gouvernement fédéral occasionnent certaines difficultés pour les universités; des représentations sont effectuées par les universités sur cette question. Lorsque le processus de désinscription est appliqué, les étudiants concernés ne disposent plus des accès et des services aux étudiants. Bien que l'on reste conscient des difficultés occasionnées par cette situation, il n'apparaît pas possible de prévoir des modalités transitoires afin de maintenir ces accès, considérant que l'institution pourrait alors se trouver en situation de non-conformité en regard des règles d'immigration. Par ailleurs, on précise que les listes des étudiants inscrits sont mises à jour selon une fréquence très régulière; ainsi, les étudiants désinscrits peuvent rapidement retrouver ces accès, dès que leur réinscription est confirmée.

CE-1061-5      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1061-5

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.5.

Pour la présentation des projets inscrits au point 5.1, la Commission reçoit M. Bertrand Richard, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.2, la Commission reçoit M. Arsène-J. Basmadjian, professeur titulaire de clinique de la Faculté de médecine.

Pour la présentation des projets inscrits au point 5.3, la Commission reçoit Mme Annie Janvier, professeure agrégée de clinique, et M. Antoine Payot, professeur agrégé, au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, M. Pierre Moreau, présente les projets inscrits au point 5.4; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Chantal Pharand, vice-doyenne aux études.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente le projet inscrit au point 5.5; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Marie-Pascale Pomey, professeure adjointe au Département d'administration de la santé de cette École.

CE-1061-5.1      Faculté de médecine - Direction

CE-1061-5.1

- Modification au programme de Maîtrise en biologie moléculaire
- Création de l'option *Médecine cellulaire et moléculaire* au programme de Ph. D. en biologie moléculaire

---

2013-A0033-1061<sup>e</sup>-036 et 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-037

La modification au programme de Maîtrise en biologie moléculaire répond à une recommandation de la Faculté de médecine en regard de l'ajout, aux programmes en biologie moléculaire, d'un cours obligatoire en éthique de la recherche, et en regard de l'actualisation des options *Générale* et *Médecine cellulaire et moléculaire* des programmes de formation du niveau de la

maîtrise. Des modifications afférentes sont donc apportées à la structure et aux cours du programme (dont le réaménagement des blocs de l'option *Générale* avec mémoire [ajustement de crédits; enrichissement des orientations; augmentation du nombre de cours à option], et la modulation des sigles de cours pour l'établissement de nouveaux cours à partir de cours existants [BIM 6028; BIM 6021; BIM 6073; BIM 6074]). La présentation reporte au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-036. On prend note de retirer la mention d'un préalable au cours BIM 6028 (tableau C, page 11).

La création de l'option *Médecine cellulaire et moléculaire* au programme de Ph.D. en biologie cellulaire vise à adapter la formation aux besoins de la recherche de pointe dans ce domaine, notamment en intégrant des contenus de formation en recherche translationnelle en santé. Cette modalité permettra également d'offrir, à cette option, une continuité au niveau des programmes de maîtrise et de doctorat, et de favoriser le passage accéléré au Doctorat des étudiants du programme de Maîtrise dans cette option. La structure de l'option créée comporte 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse. La présentation reporte au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-037.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de médecine – Direction :

- la modification au programme de Maîtrise en biologie moléculaire, conformément au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-036;
- la création de l'option *Médecine cellulaire et moléculaire* au programme de Ph.D. en biologie moléculaire, conformément au document 2013-A0033—1061<sup>e</sup>-037.

CE-1061-5.2 Faculté de médecine

CE-1061-5.2

- Création du programme *Diplôme d'études supérieures en échographie cardiaque adulte*

---

2013-A0033-1061<sup>e</sup>-038

Le programme de *Diplôme d'études supérieures en échographie cardiaque adulte* propose une formation surspécialisée d'une durée de 12 mois. Les contenus de formation visent l'acquisition des connaissances, compétences, habiletés et attitudes nécessaires à la pratique et à l'interprétation de l'échographie cardiaque adulte à un niveau expert, ainsi qu'à la priorisation des demandes, à l'intégration des données échocardiographiques dans le contexte clinique, aux modalités appropriées de transmission des résultats des examens et de réponse responsable en regard des résultats observés. Le programme de perfectionnement a une durée minimale d'une année, répartie selon 13 périodes de quatre semaines chacune. Une deuxième année facultative sera offerte pour l'approfondissement des acquis cliniques et pour l'apprentissage de la recherche scientifique. Les résidents pourront participer aux activités de formation médicale continue du centre hospitalier où ils pratiquent, et seront encouragés à assister aux cours pertinents, traitant de l'échographie et de l'imagerie cardiaque, offerts dans le cadre du Programme de résidence de cardiologie adulte (CAR 8004). Les résidents seront également encouragés à participer ou à se présenter à des congrès locaux, régionaux ou internationaux portant sur l'échographie cardiaque, ainsi qu'à participer à des projets de recherche traitant de l'échographie cardiaque. La présentation reporte au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-038; l'annexe 1 du document décrit les objectifs spécifiques de la formation proposée.

Des précisions sont apportées sur les modalités du Diplôme d'études supérieures—DES : en regard de la résidence en cardiologie, ce programme, s'il était suivi, viendrait constituer une année supplémentaire à cette formation, et constituerait une formation de niveau 3, laquelle se trouve en voie d'être reconnue par le Collège royal des médecins et chirurgiens du

Canada—CRMCC; la durée des formations offertes dans le cadre d'un programme DES peut varier selon les spécialités concernées, et, pour certaines spécialisations, il est possible de cumuler plus d'un DES.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme *Diplôme d'études supérieures en échographie cardiaque adulte*, à la Faculté de médecine (Direction), conformément au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-038.

CE-1061-5.3	Faculté de médecine — Département de pédiatrie	CE-1061-5.3
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Microprogramme en Éthique Clinique Pédiatrique : modification du titre pour <i>Microprogramme en Éthique Clinique</i></li><li>- Option Éthique Clinique Pédiatrique du programme de Maîtrise en Sciences Biomédicales : modification du titre pour <i>Éthique Clinique</i></li></ul>	

---

2013-A0033-1061<sup>e</sup>-039 et 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-040

Le Microprogramme en *Éthique clinique pédiatrique*, créé en 2010, propose un contenu versatile, pouvant être intégré à d'autres programmes de Maîtrise s'adressant aux soignants en formation et aux divers professionnels du système de santé, et pouvant aussi accueillir des étudiants, provenant d'autres domaines, intéressés à l'éthique clinique. Le Microprogramme actuel recevant un nombre important d'étudiants, le projet présenté propose de développer cette offre de formation de manière à l'offrir à une clientèle plus large, autre qu'uniquement pédiatrique, et à couvrir, ainsi, l'éthique clinique pour les soignants de patients de tous âges et secteurs. Dans cette perspective, le titre du microprogramme serait modifié pour *Éthique clinique*. La structure du microprogramme modifié comporte 3 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option (correspondant à quatre cours de 3 crédits). Un nouveau cours est créé (MMD 6105—*Éthique clinique, santé mentale, vieillissement*). La présentation reporte au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-039.

La modification à l'option *Éthique clinique pédiatrique* du programme de M.Sc. en sciences biomédicales se pose en lien avec les modifications apportées au Microprogramme, et comporte la modification du titre de l'option pour *Éthique clinique*. La structure de l'option reste inchangée pour la modalité avec mémoire. La modalité avec travail dirigé comportera 3 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option (cours de concentration, soit trois cours de 3 crédits), 15 crédits de cours à option et 18 crédits attribués au travail dirigé. La présentation reporte au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-040.

Des questions sont soulevées en regard de l'ouverture plus générale du microprogramme et de l'option (passant de l'éthique clinique pédiatrique à l'éthique clinique), en ce que cette perspective devrait nécessiter une consultation plus large des unités et Facultés concernées par des contenus de formation liés à l'éthique ou à la bioéthique, soit la Faculté de médecine et l'École de santé publique, mais également, entre autres, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences infirmières, la Faculté de médecine vétérinaire, ou la Faculté de théologie et de sciences des religions. En regard des explications présentées par les responsables de programme, la Commission reconnaît la pertinence des modifications, proposées dans une perspective de pratique clinique et afin de répondre à des besoins de formation immédiats. Toutefois, la Commission observe que l'extension plus générique de l'éthique clinique qui en découle nécessiterait l'application de modalités de consultation et de concertation entre les facultés concernés par ces contenus de formation. Par ailleurs, la Commission prend note qu'un comité de travail a été mis sur pied par la FESP, afin d'examiner, dans un premier temps, les interfaces entre les programmes de la Faculté de médecine et ceux de l'École de santé publique en regard des contenus en éthique clinique, et, dans un deuxième temps, les interfaces possibles avec des programmes relevant d'autres Facultés. La Commission constate que les résultats des travaux de ce comité de travail pourront être pris en compte en regard de la problématique signalée. Considérant qu'à cette étape de ses travaux, le comité de travail est composé de représentants de la FESP, de la Faculté de médecine et de l'École de santé publique, la Commission

comprend que la FESP vérifiera la possibilité d'inclure des représentants de Facultés concernées par les contenus de formation en éthique, et, s'il y a lieu, consultera les doyens sur cette question.

Considérant les questions discutées, M. Michel Carrier propose de reporter l'adoption des projets présentés; la proposition est appuyée. Le vote est demandé en regard de la proposition de report; la proposition est adoptée à la majorité, 14 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions étant inscrites. La Commission prévoit qu'elle pourra reprendre l'étude des projets à sa réunion du 10 décembre prochain.

CE-1061-5.4 Faculté de pharmacie CE-1061-5.4

- Modification au programme de M. Sc. en pharmacothérapie avancée
- Création d'un programme de Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

---

2013-A0033-1061<sup>e</sup>-041 et 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-042

La modification au programme de M.Sc. en pharmacothérapie avancée propose de réduire le nombre de crédits du programme, passant de 60 à 45 crédits. Cette modification s'accompagne de la proposition de la création d'un programme de Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée, lequel comportera 15 crédits et sera destiné aux étudiants admis au programme de M.Sc. Ces aménagements sont proposés afin de composer avec les modalités de financement déterminées en fonction du nombre de crédits. La structure du programme de M.Sc. comportera 20 crédits de cours obligatoires, 2 crédits attribués à des ateliers et 23 crédits de stages spécialisés. La présentation reporte au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-041.

Le programme de Diplôme complémentaire proposera l'acquisition et la mise en application des connaissances en pharmacothérapie avancée. Les diplômés de ce programme seront ainsi appelés à prodiguer des soins pharmaceutiques complexes, à améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments, et à participer à l'exécution des projets de recherche dans les domaines liés à la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires. La structure du programme comportera 9 crédits de stages spécialisés et 6 crédits attribués à un travail dirigé. La présentation reporte au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-042.

Des précisions sont apportées sur les modalités relatives au diplôme (le diplôme de Maîtrise sera accordé après que l'étudiant aura complété 45 crédits, et les 15 crédits additionnels seront suivis dans le cadre du programme de Diplôme complémentaire), et sur les modalités relatives au financement des programmes de formation professionnelle, lesquels doivent composer, d'une part, avec les règles de financement, et, d'autre part, avec les exigences des organismes d'accréditation professionnelle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de pharmacie :

- la modification au programme de M.Sc. en pharmacothérapie avancée, conformément au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-041;
- la création d'un programme de Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée, conformément au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-042.

CE-1061-5.5 École de santé publique – ESPUM  
Département d'administration de la santé

CE-1061-5.5

- Modification au Microprogramme en gestion de la qualité en santé

---

2013-A0033-1061<sup>e</sup>-043

La modification au Microprogramme en gestion de la qualité en santé porte principalement sur l'intitulé, lequel serait modifié pour *Microprogramme en gestion de la qualité en santé et sécurité des patients*, afin de mieux refléter l'orientation du microprogramme. La structure du programme est modifiée, par l'ajout d'un bloc de cours, et totalisera 15 crédits de cours obligatoires (soit 5 crédits DU Bloc A et 10 crédits du Bloc B). La présentation reportée au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-043.

À la suite d'une intervention, on convient de reformuler le titre du microprogramme comme suit : gestion de la qualité en santé et *de la* sécurité des patients.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme en gestion de la qualité en santé —comportant la modification du titre du programme pour *Gestion de la qualité en santé et de la sécurité des patients*—, au Département d'administration de la santé de l'École de santé publique—ESPUM, conformément au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-043.

CE-1061-6 ÉVALUATION DES PROGRAMMES – PLANS D'ACTION

CE-1061-4

M. Raymond Lalande rappelle que les plans d'action de Facultés, donnant suite au processus d'évaluation des programmes, sont déposés à la Commission et que celle-ci les reçoit pour information. Des questions d'ordre général étant présentées, M. Lalande donne la parole à la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, qui présente les précisions suivantes. Les données sur la diplomation figurant dans les documents proviennent du Bureau de recherche institutionnelle—BRI. Habituellement, les données utilisées dans le cadre du processus d'évaluation des programmes sont demandées pour une période de six ans dans le cas des programmes de Ph.D., et pour une période de trois ans dans le cas des programmes de Maîtrise. Toutefois, il peut arriver que des données additionnelles soient demandées, par exemple dans le cas de programmes recevant une proportion importante d'étudiants à temps partiel. Mme Mailhot convient que des données sont transmises annuellement aux unités par le BRI, mais explique que des données spécifiques sont produites en regard du processus d'évaluation des programmes. Considérant que le processus d'évaluation aura prochainement été complété pour l'ensemble des programmes, Mme Mailhot prend note d'une suggestion sur la possibilité de définir des solutions institutionnelles en regard de certaines problématiques ou de certaines situations qui auront été observées, et pour lesquelles il serait possible d'appliquer des solutions communes ou concertées.



- CE-1061-6.1 Faculté de médecine CE-1061-6.1.
- M.Sc. et Ph.D. en biologie moléculaire
  - M.Sc. et Ph.D. en physiologie
  - M.Sc. et Ph.D. en neurosciences
  - M.Sc. et Ph.D. en pathologie et biologie cellulaire

---

2013-A0033-1061<sup>e</sup>-044, 044.1 à 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-047, 047.1

En l'absence de la doyenne de la Faculté de médecine, la présentation de ce point est reportée à une séance ultérieure.

- CE-1061-6.2 École de santé publique - ESPUM CE-1061-6.2
- Plan d'action pour les programmes de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail

---

2013-A0033-1061<sup>e</sup>-048, 048.1

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente le plan d'action pour les programmes de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail; la présentation reporte aux documents 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-048 (sur le plan d'action du doyen) et 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-048.1 (sur le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de l'École de santé publique—ESPUM pour les programmes de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail, conformément au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-048.

- CE-1061-6.3 Faculté de droit CE-1061-6.3
- Plan d'action de la Faculté de droit pour le programme de Baccalauréat en droit

---

2013-A0033-1061<sup>e</sup>-049, 049.1

En l'absence du doyen de la Faculté de droit, la Commission reçoit Mme Élise Charpentier, vice-doyenne aux études et au développement académique. Mme Charpentier présente le plan d'action pour le programme de Baccalauréat en droit ; la présentation reporte aux documents 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-049 (sur le plan d'action du doyen) et 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-049.1 (sur le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de droit pour le programme de Baccalauréat en droit, conformément au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-049.

CE-1061-7      RAPPORT DU CONSEIL DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE      CE-1061-7  
- Utilisation des technologies mobiles en classe

---

2013-A0033-1061<sup>e</sup>-050

M. Raymond Lalande invite le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et président du Conseil des études de premier cycle—CEPC, M. Jean-Pierre Blondin, à présenter le rapport du CEPC sur l'utilisation des technologies mobiles en classe. La présentation reportée au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-050, intitulé *Les technologies mobiles en classe : encadrer leur utilisation pour soutenir l'apprentissage des étudiants*. Principalement, le rapport précise le contexte et la problématique relatifs à l'utilisation des technologies mobiles en classe, la composition, le mandat et les démarches du sous-comité, les principaux constats observés en regard de cette problématique, les recommandations afférentes du sous-comité et les principes relatifs à leur mise en œuvre, laquelle se poserait selon un contexte d'apprentissage plutôt que disciplinaire.

La Commission reçoit favorablement les constats et recommandations du CEPC, et comprend que le Vice-rectorat aux études déterminera les modalités selon lesquelles les conclusions de ce rapport pourront être communiquées et diffusées auprès des unités académiques.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport du Conseil des études de premier cycle, sur l'utilisation des technologies mobiles en classe, conformément au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-050.

CE-1061-8      RAPPORT DU COMITÉ DES NOMINATIONS      CE-1061-7  
- Recommandations relatives à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études

---

2013-A0033-1061<sup>e</sup>-052

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, invite la Commission à procéder à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études, en regard des recommandations transmises par son Comité des nominations, et consignées au document 2013-A0033-1061<sup>e</sup>-052.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations, nomme

**À la Sous-commission du premier cycle :**

- M. Yan Bertrand et Mme Fatine Kabbaj, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2014;

**Au Conseil des études de premier cycle :**

- M. Yan Bertrand et M. Robert Martin, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2014;

**À la Sous-commission des études supérieures :**

- Mme Maud Laporte-Roy et M. Laurent Mercure, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2014;

**Au Comité institutionnel d'évaluation des programmes :**

- M. Yan Bertrand, Mme Maud Laporte-Roy et M. Denis Sylvain, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2014;

**Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :**

- M. Yan Bertrand, Mme Maud Laporte-Roy et Mme Fatine Kabbaj, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2014;

**Au Comité de l'interdisciplinarité :**

- M. Yan Bertrand et Mme Maud Laporte-Roy, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2014.

CE-1061-9      AFFAIRES DIVERSES      CE-1061-9

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1061-10      PROCHAINE SÉANCE      CE-1061-10

La prochaine séance aura lieu le mardi 12 novembre 2013, à 14 heures.

CE-1061-11      CLÔTURE DE LA SÉANCE      CE-1061-11

La séance est levée à 16 heures 20.

Adopté à l'unanimité tel que modifié le 12 novembre 2013 – délibération CE-1062 -2

Le président de séance

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot